

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



IMANIS
ACTEUR SOLIDAIRE



Dominique BABIN-LEHMAN
Retraitée assistante export

Denis COLLET
Chef d'entreprise

Marie FRANEY
Professeur physique chimie
et adjointe de direction

Yannick GEDEAS
Chef de service des urgences de l'Hôpital de Bourges

Nicolas GERARDIN
Gestionnaire de ressources

Marie Christine JANVIER
Professeur à Orléans
et responsable des relations avec les entreprises

Nathalie MAZELIER
Cadre de recrutement Adecco

Anne SCHWERDORFFER
Cadre de Direction



« 2022, un cap ! »

Nos Assemblées Générales ont décidé une nouvelle identité pour renforcer nos ancrages territoriaux. IMANIS Centre - Val de Loire et IMANIS Occitanie voient le jour et déploient désormais leurs savoir-faire sur deux territoires régionaux. Notre démarche s'inscrit dans une dynamique de partenariats renforcés et de développement sous l'égide d'IMANIS GROUPE.

Les objectifs associatifs stratégiques n'ont pas été stoppés par la guerre qui sévit depuis de longs mois à quelques centaines de kilomètres de la France.

Il faut bien avouer que nous avons mis toute notre énergie pour atteindre nos buts et nous tenons à remercier nos adhérents pour leur fidèle soutien.

Notre vieux continent, s'était juré que ce serait la Der des Ders. Nos aïeux, s'ils nous regardent, doivent nous plaindre et vraiment s'inquiéter. La Guerre est aux portes de l'Europe et ses atrocités tournent en boucle sur nos écrans saturés.

La mort, les déchirures, les menaces, la barbarie... Tout ce que l'être humain raisonnable devrait refuser, est de nouveau quotidienneté et, une fois de plus, remet en question les équilibres du monde.

Les déplacés d'Ukraine et les russes refusant la guerre rejoignent l'Europe, terre d'accueil et de fraternité. Selon le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (UNHCR) ce sont

près de 8 millions de réfugiés Ukrainiens comptabilisés au 15 février 2023. Plus de 100 000 sont pris en charge en France.

Dans le Loiret et dans le Tarn, IMANIS a tenu une place majeure dans le dispositif UKRAINE :

- Accueil d'urgence des bus en provenance d'Ukraine,
- Ouverture de structures d'hébergement d'urgence,
- Ligne téléphonique spécialisée de renseignements dédiée aux familles d'accueil et aux élus,
- Évaluation des capacités d'hébergement des familles d'accueil,
- Accompagnement des familles ukrainiennes dans les démarches administratives,
- Intermédiation locative spécifique.

Il nous faut féliciter et remercier vivement les équipes bénévoles et salariées pour leur engagement sans faille. Leur professionnalisme est remarquable. Cela est d'autant plus vrai que ces missions nouvelles s'ajoutent à celles déjà gérées jour après jour par nos professionnels.

Bravo et merci à tous,

Marie FRANEY
Présidente d'IMANIS Occitanie

Denis COLLET
Président d'IMANIS Centre - Val de Loire



Sommaire

Histoire	p.05
Raison d'être	p.06
Territoire	p.07
IMANIS en quelques chiffres	p.10
Valeurs Associatives	p.11
Valeurs des Équipes	p.12
Égalités Femmes - Hommes	p.13
Qualité	p.14
Confiance	p.17
Partenaires	p.18

Pôle Urgences Sociales

Accueil de Jour	p.20
Épicerie & Partage	p.22
Jardimanis.....	p.24
SIAO - 115	p.24
Les Groupes d'Intervention Rapide	p.28
Service de location solidaire de véhicules	p.30

Pôle Solidarité Internationale

Centre d'Accueil et d'Examen des Situations	p.32
Centre d'Accueil pour Mineurs non Accompagnés	p.34
Centre Provisoire d'Hébergement	p.36
Ukraine	p.36

Pôle Habitat

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale	p.38
Maison des Femmes	p.42
Centre d'Hébergement d'Urgence Périnatal	p.44
Centre d'Hébergement d'Urgence	p.46
Centre d'Hébergement d'Urgence Temporaire	p.48
Accueil de Nuit	p.48
Hébergement de Stabilisation	p.50
Intermédiation Locative	p.52
Pension de Famille	p.54

Pôle Santé

Lits Halte Soins Santé	p.56
Centre Hébergement COVID	p.56
Groupe d'Entraide Mutuelle	p.58
Pour aller plus loin	p.60



Histoire



IMANIS

ACTEUR SOLIDAIRE



IMANIS regroupe des associations régionales d'intervention sociale et médico-sociale coordonnées par une association nationale. Elles répondent toutes de la loi de 1901. Notre organisation est le fruit de l'engagement désintéressé de plusieurs bénévoles qui s'indignent de voir des gens à la rue et décident de créer des lieux d'accueil. Les équipes font du combat de l'Abbé Pierre leur engagement et combattent localement le mal logement et la précarité. Les professionnels bâtiront des réponses successives aux problématiques d'accueil, de soins, d'hébergement, de logement et d'accompagnement des publics vulnérables.

Plusieurs histoires associatives se sont mêlées pour donner naissance à IMANIS :

- Association ADAJ – Loiret créée en 1994, devient IMANIS en 2007
- Association Chrysalide – Loiret crée en 2007, rejoint IMANIS le 1er janvier 2017
- Association Oxygène – Loiret créée en 2012 rejoint IMANIS le 1er septembre 2017
- Association Cher Accueil créée en 1992 rejoint IMANIS le 1er janvier 2018
- IMANIS GROUPE naît fin 2021
- IMANIS Tarn devient IMANIS Occitanie en 2022 et Imanis devient IMANIS Centre-Val de Loire

Fortement ancrée en région Centre-Val de Loire et Occitanie, IMANIS est membre actif des réseaux nationaux, Boutiques solidarité et Pensions de famille de la Fondation Abbé Pierre.



**Membre des réseaux
Boutique Solidarité
& Pension de Famille**



Raison d'être

“ CONSTRUIRE ENSEMBLE UN AVENIR AUTONOME ”



Cœurs de Métier



Urgences Sociales



Solidarité Internationale



Habitat



Santé

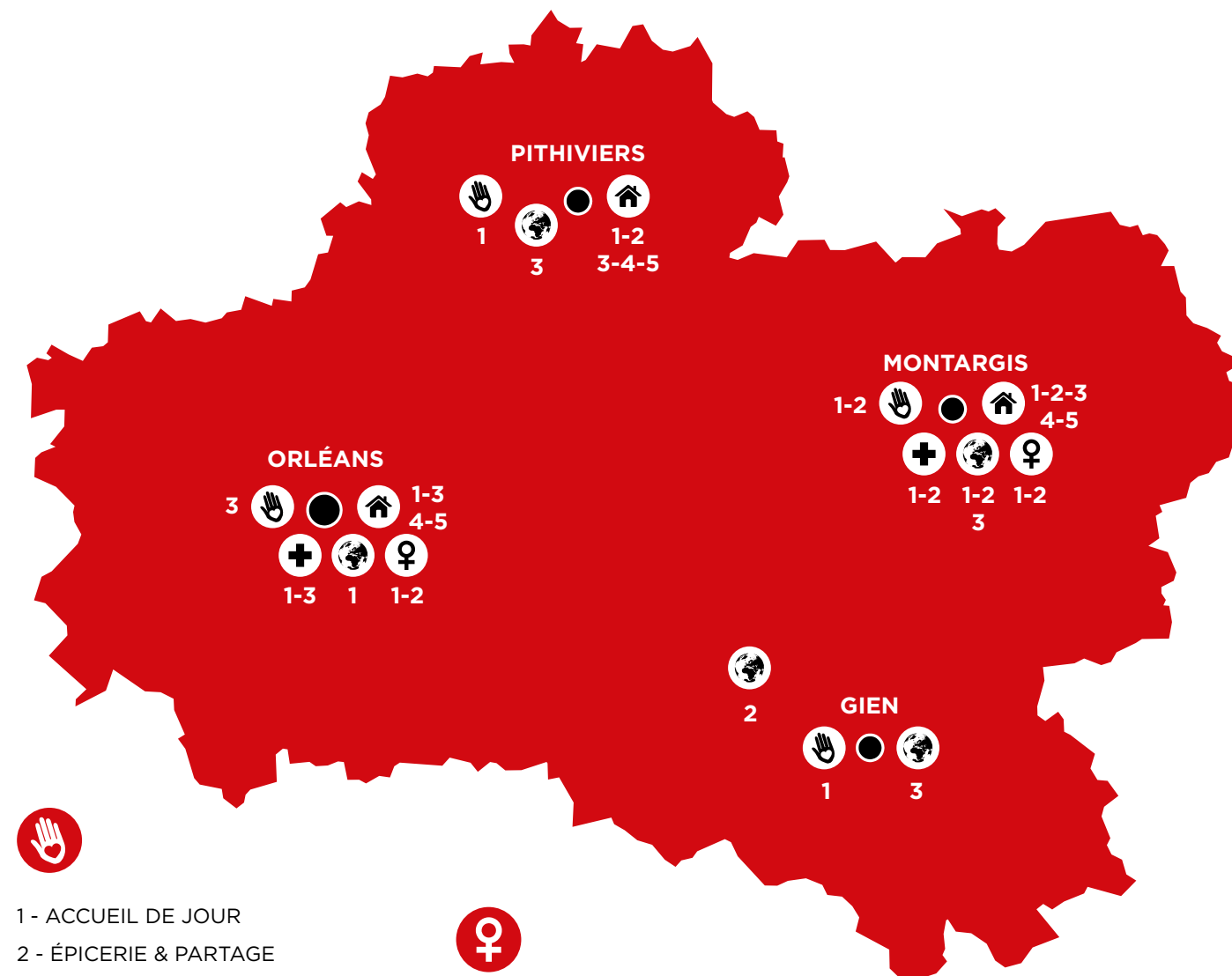


SOS Femmes



Territoire

LOIRET



- 1 - ACCUEIL DE JOUR
- 2 - ÉPICERIE & PARTAGE
- 3 - SIAO-115
- 4 - VROOUM



- 1 - CENTRE D'ACCUEIL ET D'ÉVALUATIONS DES SITUATIONS
- 2 - CENTRE D'ACCUEIL POUR MINEURS ISOLÉS
- 3 - CENTRE PROVISoire D'HÉBERGEMENT



- 1 - CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE PÉRINATAL
- 2 - HÉBERGEMENT D'URGENCE POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES



- 1 - LITS HALTE SOINS SANTÉ
- 2 - GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE
- 3 - LITS D'ACCUEIL MÉDICALISÉS

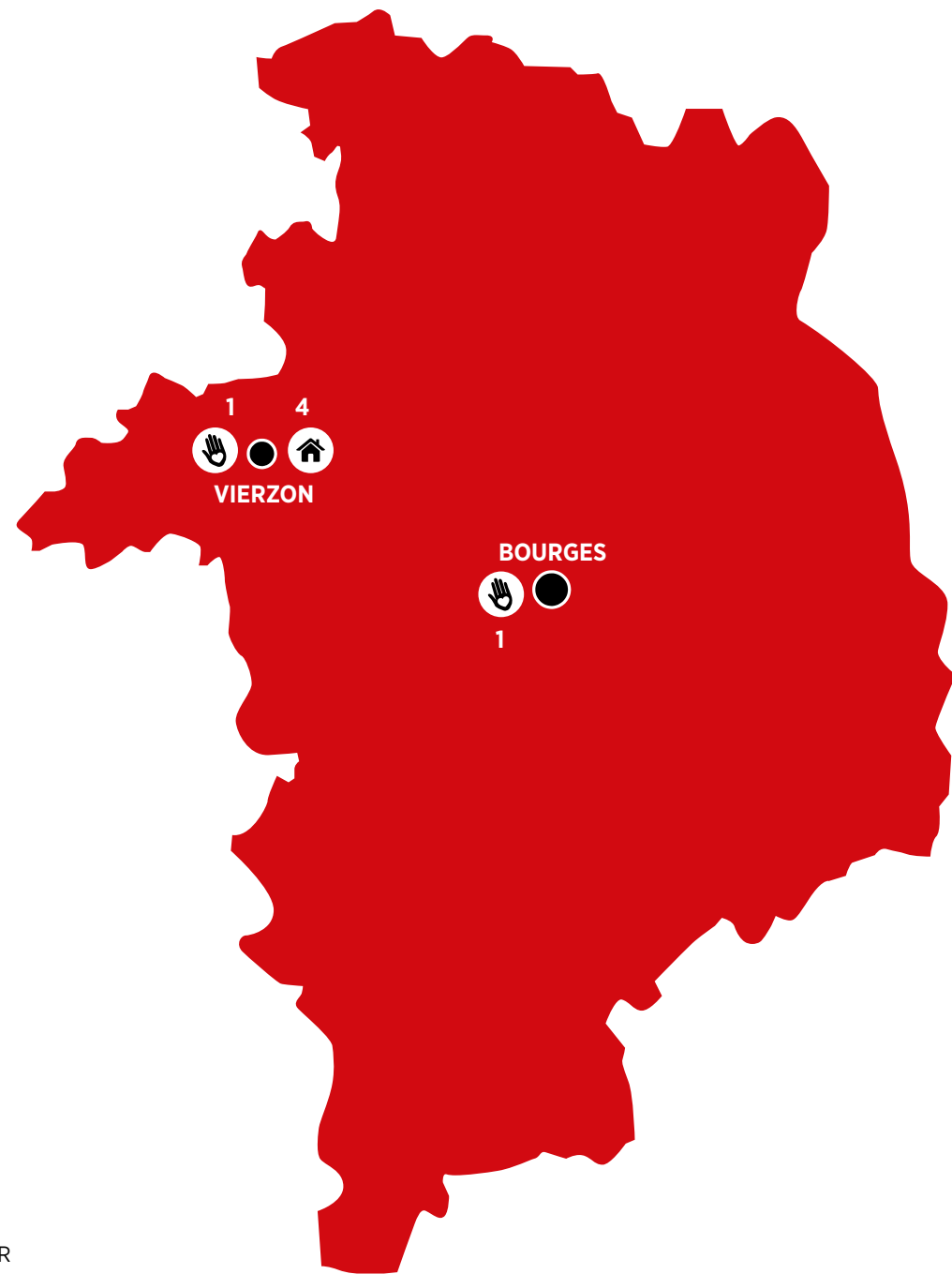


- 1 - HÉBERGEMENT D'URGENCE
- 2 - HÉBERGEMENT DE STABILISATION
- 3 - HÉBERGEMENT & RÉINSERTION SOCIALE
- 4 - PENSION DE FAMILLE RÉSIDENCE ACCUEIL
- 5 - INTERMÉDIATION LOCATIVE



Territoire

CHER



1 - ACCUEIL DE JOUR



4 - PENSION DE FAMILLE



Territoire

TARN



3 - ACCUEIL DE NUIT

3 - SIAO-115



IMANIS en quelques chiffres



2000 personnes accompagnées chaque jour
sur nos 35 établissements



35 maisonnées
établissements ou services répartis dans les régions
Centre-Val de Loire et Occitanie



+ de 320 000 nuitées/an
hébergement et logement des personnes défavorisées
sur l'ensemble de nos sites



+ de 100 000 appels/an
IMANIS pilote les SIAO-115 du Tarn et du Loiret)



+ de 650 000 repas/an
nombre de repas offerts aux usagers
sur nos établissements



+ de 150 équipiers
travailleurs sociaux, infirmiers, médecins, accompagnateurs
sociaux, permanenciers d'urgence, coordinateurs...
tous travaillent main dans la main qu'ils soient
bénévoles ou salariés



Valeurs associatives

« Le **SEL** de l'existence est essentiellement dans le **POIVRE** qu'on y met » Alphonse ALLAIS.
Les valeurs associatives se résument en **6 promesses** :

- P**roximité (mailler les territoires en valorisant la proximité)
- O**uverture (respecter les principes d'inconditionnalité ; de non jugement et de laïcité)
- I**nterventivité (rechercher l'amélioration constante de nos prises en charge)
- V**alorisation (s'appuyer sur les potentialités et non sur les difficultés)
- R**éciprocité (faire avec)
- E**ngagement (être volontaire et engagés pour l'autre)





Valeurs des équipes

Les valeurs des équipes se caractérisent par **3 promesses** :

- S**olidarité
- E**xemplarité
- L**oyauté



Solidarité

La solidarité fait partie de la signature associative : Imanis, acteur solidaire. Bien plus qu'un slogan, la solidarité représente l'axe central de notre action. Être solidaire en direction des plus démunis mais aussi envers ses collègues. La notion d'équipe est essentielle et ne se décrète pas. Ce sont dans nos actes quotidiens de soutien et d'entraide entre collègues, entre services, entre territoires... que nous ferons naître ou fructifier cette valeur fondatrice.

Exemplarité

Appliquer à soi ce que l'on dit, c'est d'abord montrer les bonnes pratiques en étant conscient des rôles de chaque acteur de l'association et de leur complémentarité. L'exemplarité ce n'est pas être parfait ou refléter la perfection, mais impulser une éthique et de la sincérité au sein du lieu de travail. En effet, on ne peut attendre des autres qu'ils suivent les règles que l'on a fixées seulement si on les respecte nous-mêmes.

Loyauté

Il n'y a pas de relation durable sans confiance mutuelle. Aussi, seules les valeurs fortes de bonne foi, de franchise et de sincérité formeront les bases de notre relation professionnelle. Le dialogue direct, respectueux et honnête sera maintenu tout au long de notre partenariat. « La loyauté est le bien le plus sacré du cœur humain » Sénèque.



Égalité Femmes - Hommes Données 2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION



33,3 %



66,7 %

CADRES



15 %



85 %

TOTAL ÉQUIPES



26,4 %



73,6 %

RÉMUNÉRATION



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



7

Nombre de réunions de travail
du COPIL en 2022



5

Nombre d'actions proposées
pendant la SEDD



61

Nombre d'engagements
de l'agenda stratégique

RSE

Afin de poursuivre la dynamique associative impulsée au début des années 2010 en termes de développement durable, un groupe de travail appelé COPIL AGENDA 2030 s'est constitué fin 2021.

Actuellement composé de 6 membres représentant la diversité des fonctions et des territoires d'implantation d'IMANIS, ce groupe coordonne la réponse et la mise en œuvre par l'association de l'Agenda 2030 de l'ONU, cherchant à conserver, sauvegarder, gérer et s'engager avec tous les types de publics tout en offrant un développement culturel, social et économique, en limitant l'impact environnemental des activités, en promouvant la paix entre les peuples et en plaidant pour des partenariats stratégiques dans cette décennie d'action.

De l'Agenda 21 à l'Agenda 2030

C'est en 1992, lors du Sommet de la Terre à Rio, que l'Agenda 21 voit le jour. Ce programme d'actions pour le 21ème siècle, adopté par 182 chefs d'Etat, se décrit comme un «partenariat mondial pour le développement durable». Traitant de sujets aussi divers que

la protection de l'environnement, la lutte contre la pauvreté, la promotion de la santé, de l'éducation ou encore la gestion durable des ressources, l'Agenda 21 implique tout type d'organisation, de l'État à la cellule familiale.

Son successeur, l'Agenda 2030, a été adopté en 2015 par les 193 pays membres de l'ONU. Composé de **17 objectifs de développement durable (ODD)**, ce nouveau plan d'actions dessine les contours d'une société idéale, plaçant sur un même pied d'égalité la prospérité économique, le bien-être des populations et la protection des écosystèmes. Plus précis que les 5 finalités de l'Agenda 21, les 17 ODD mettent en avant l'ensemble des enjeux du développement durable ainsi que leurs interdépendances. Ils constituent un langage commun à l'international, comme au niveau national ou local.

IMANIS et son Agenda Stratégique 2030

Structurant la ligne de conduite associative pour les années à venir, ce document succède au précédent plan stratégique associatif arrivé à échéance en 2021 d'une part, et à l'Agenda 21

d'autre part.

Composé d'objectifs prioritaires par le comité de pilotage balayant les champs environnementaux, économiques et sociaux, il est actuellement co-construit sur la base des propositions des équipiers et des administrateurs dont la faisabilité est étudiée au cas par cas par le Conseil d'administration. Les objectifs sont très concrètement rédigés et assortis de délais de réalisations et d'indicateurs de suivi.

Ces objectifs sont rassemblés en 7 défis :

- Améliorer continuellement la qualité des prises en charge des publics accueillis
- Assurer le développement et la pérennité de l'association
- Optimiser et améliorer notre gestion des ressources humaines
- Optimiser et accroître la communication Interne et Externe
- Consolider, accroître et conforter nos finances pour parer aux éventuelles difficultés
- Inscrire notre action dans une démarche de développement durable et d'éco-citoyenneté
- Entretien, améliorer et optimiser l'outil de travail



Qualité



Confiance

LABEL LUCIE

Labellisé



RSE Positive
labellucie.com



Gouvernance
responsable et
transparence



Respect
des
individus



Qualité
de vie au travail



Protection
de l'environnement



Éthique
des
pratiques



Produits
et services
responsables



Engagement
pour l'intérêt
général

Comme prévu par les modalités du Label Lucie, l'Agence Lucie est venue auditer notre organisation pour confirmer le maintien du Label renouvelé fin 2020 pour trois ans, et c'est sans surprise que nous avons accueilli le retour positif du Comité de labellisation :

La SEDD 2022 :

La Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) s'est déroulée officiellement du 18 septembre au 8 octobre 2022. La SEDD est l'occasion idéale de se renseigner, d'apprendre, et de (se) mobiliser !

Aussi, le COIL Agenda 2030 a choisi la semaine du 3 au 7 octobre comme une opportunité de faire rayonner sa politique RSE et répondre aux grands enjeux sociaux et environnementaux de notre époque en mobilisant les équipes autour des 17 ODD et en créant des temps forts autour de ces enjeux. Bien sûr, s'engager n'est pas l'histoire

d'une semaine par an. Cependant, ne pas embarquer tous les collaborateurs et collaboratrices sur une telle semaine, c'est manquer une belle opportunité de faire un pas dans la bonne direction !

C'est donc une semaine de défis, challenges, ateliers, partages, informations et autres actions qui a mobilisé toute l'association, équipiers comme personnes accueillies.

« Le comité de labellisation félicite IMANIS pour les progrès réalisés et les nombreuses actions mises en place. Il vous encourage à poursuivre dans cette voie. **Compte-tenu de ce qui précède, la labellisation LUCIE 26000 d'IMANIS est maintenue jusqu'à la fin de son cycle de labellisation, soit jusqu'au 24/09/2023** »



NEXEM

Imanis adhère au syndicat employeur NEXEM regroupant 11 000 établissements qui emploient 330 000 salariés du secteur social et médico-social. Imanis souscrit aux accords de branche des centres d'hébergement et de réinsertion sociale pour offrir à ses équipes des conditions de travail sécurisées et valorisantes. L'association Imanis est fière de cet engagement volontariste en faveur de ses équipes salariées.



GIAC

Le Groupement Inter-associatif d'Appui et de Coopération (GIAC) a été créé par plusieurs associations pour mettre en commun et optimiser leurs fonctions support (RH, Budget, Mise en paiement, force d'achat...). La pré-comptabilité est réalisée par le GIAC qui est en relation avec les comptables des associations membres.



KPMG Montargis

Aux côtés des dirigeants depuis plus d'un siècle, KPMG accompagne près de 30 % des PME, 50% des ETI, 47 000 des petites entreprises, de très nombreuses start-ups et plus de 6 500 entités de l'économie sociale et solidaire et 6 000 références dans les collectivités publiques. KPMG Montargis assure l'intégralité de la comptabilité d'Imanis. Le cabinet assure la clôture des comptes et rédige les comptes de résultats et bilans.

KPMG Bourges

Avec plus de 17 000 clients, les 600 spécialistes de KPMG, tous experts de la gestion sociale, proposent une offre de gestion de la paie et d'accompagnement du secteur social et médico-social. Le cabinet KPMG Bourges assure les paies des associations du groupements.



Commissaire aux comptes

L'intervention d'un commissaire aux comptes est nécessaire pour les associations qui reçoivent des subventions publiques supérieures à 153 000 euros. Le cabinet CORTET de MENETOU-SALON assure la certification des comptes de l'association. Il contrôle les comptes annuels comprenant le compte de résultat et le bilan financier. Il peut certifier avec ou sans réserves ces comptes, voire il peut refuser la certification.



Partenaires



Partenaires



PARTENAIRES

Nos territoires sont riches de compétences et de ressources. IMANIS s'inscrit au cœur d'un réseau partenarial dense, solidaire et respectueux des identités et spécificités de chaque acteur.

Ainsi, nous travaillons au quotidien avec diverses associations et institutions :

ACM formation, l'ADAPEI, l'ADMR, l'ADOMA, l'AHU (Association pour l'Hébergement Urbain), l'AIDAPHI, Amidon 45, l'APAGHE, Appel Emploi, l'APLEAT, l'ASELQO, l'ASTI, l'AVEM (Association d'Aide aux Victimes et Médiation), les bailleurs sociaux et privés, La Banque alimentaire, la CAF du Loiret, les CCAS, le Centre du volontariat, les hôpitaux, les CIDFF (Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles), le Centre Maternel, le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes), les CMP et CMPP, les centres hospitaliers et les services de soins en

général, COALLIA, les Commissariats de Police Nationale et Municipales, les services du Conseil Départemental du Loiret, les services du Conseil Régional du Centre, la CPAM et les Centres d'examen de santé, la Croix Rouge Française, Domicile Service, Espace, les FJT, les Gendarmeries, Interstice, les crèches et halte-garderie, LEA, le LAE, Lien Social et Médiation, les services des Mairies, les Missions Locales, Le Mouvement du Nid, le Mouvement Français pour le Planning Familial, La Paëisine, Parentèle, Passerelle Santé, la Préfecture et les sous-Préfectures, le Relais Orléanais, les Restos du coeur, Retravailler, RVHS (Réseau Ville Hôpital Sida), les Samu Sociaux d'Orléans et Montargis, le Secours catholique, le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation), les Services sociaux scolaires, les supermarchés : Super U de Montargis et Beaune la Rollande, Carrefour Contact Pithiviers, Carrefour Market Dadonville, Leclerc Amilly, l'UDAF...

D'autre part, Imanis est représentée et participe activement aux réflexions de différentes instances locales, départementales ou nationales :

- La Maison de l'Emploi de l'Est du Loiret.
- La Charte de la Solidarité d'Orléans.
- Le Conseil de Développement du Pays Gâtinais.
- La commission de médiation DALO.
- Le PDALHPD.
- La Commission de surveillance du FUL.
- Le réseau Ac-Sé.
- Le réseau des Boutiques Solidarités et des Pensions de Famille Fondation Abbé Pierre.
- Le Contrat Local de Santé du Montargois en Gâtinais
- Le Contrat Local de Santé du Pithiverais
- La Conférence Intercommunale du Logement du Montargois



Bourges • Vierzon • Montargis • Gien • Pithiviers



150
personnes accueillies/jour



5
accueils de jour



43 702
services/an



ACCUEIL DE JOUR

C'EST QUOI ?

« Un rempart contre la grande exclusion »

Les Accueils de Jour d'IMANIS sont ouverts à tous, sans distinction. L'accès y est libre et gratuit. Le premier accueil est inconditionnel. La personne accueillie peut, si elle le souhaite, rester anonyme.

Premiers maillons du réseau de resocialisation, les accueils de jour ont pour buts d'accueillir, d'écouter et d'orienter vers les services administratifs et les partenaires sociaux, en fonction des besoins de chacun.

Ils font partie du réseau national des 30 « Boutiques Solidarités », soutenues par la Fondation Abbé Pierre.

L'accueil de Jour

L'accueil de Jour est là pour répondre aux besoins élémentaires des personnes en situation d'exclusion : boire un thé ou un café, rencontrer « l'autre » et entrer en relation avec, autour d'un petit déjeuner ou d'un atelier par exemple.

Nous y proposons des services pratiques, qui permettent à chacun de se réapproprier sa citoyenneté et l'accès à ses droits fondamentaux. Il est possible d'y établir une domiciliation,



corps : accéder à une douche, laver son linge, se faire coiffer. Autant de choses simples qui permettent de retrouver l'estime de soi.

On peut s'y poser, souffler, en sécurité

L'équipe est là pour veiller au respect de tous. Ainsi, une personne accueillie peut à sa guise, lire le journal, un magazine, un livre, ou participer aux ateliers cuisine, couture, ... pour se reconnecter à elle-même.

La personne accueillie a une vraie place

L'équipe est là pour veiller à ce que chacune d'elle puisse s'exprimer et participer, dans le respect de l'autre. Cela commence par l'implication dans les tâches ménagères, la participation aux groupes d'expression, aux « café-échanges », ou la prise en compte de son avis par le biais, par exemple, des enquêtes de satisfaction.

Enfin, nos Accueils de Jour proposent différentes activités, ateliers et sorties, qui favorisent l'accès à la culture, aux pratiques sportives et aux arts. Là encore, la notion d'inclusion sociale prend du sens...

ce qui permet d'avoir une adresse pour recevoir son courrier, se le faire lire ou expliquer, être orienté vers les administrations et services de droits communs, vers lesquels il est parfois difficile d'aller « tout seul ».

C'est aussi une porte d'entrée vers les droits de santé, de par les liens étroits que nous entretenons avec nos partenaires, par le biais de conventions notamment.

C'est encore la possibilité d'être aidé dans la recherche de solutions d'hébergement, de logement ou d'emplois : grâce aux ateliers « Retour à l'activité » ou simplement par l'apport d'une aide plus technique : l'accès à un téléphone, une photocopieuse.

C'est également un lieu ressource pour prendre soin de soi, conscience de son



épicerie & partage



90
familles bénéficiaires



2 958
passages/an



9 tonnes
redistribuées



ÉPICERIE & PARTAGE

UNE ÉPICERIE SOLIDAIRE C'EST QUOI ?

« Accueille les personnes en précarité et permet qu'elles fassent leurs courses à moindre coût »

Dans un espace aménagé en libre-service, ressemblant le plus possible à un magasin d'alimentation générale, le client peut acheter des denrées alimentaires de base et quelques produits de la vie courante (produits d'entretien ou d'hygiène, etc.). Tout y est vendu à environ 20 % du prix marchand. Accompagné d'un « hôte d'accueil », il fait son marché tout en discutant cuisine et conseils diététiques. La contribution financière participe de la dignité des personnes et de la liberté de choix qui sont les valeurs fondamentales des Épiceries Solidaires.

Cette épicerie a pour but de favoriser les rencontres entre les clients, notamment en proposant des ateliers de cuisine, ou gestion de budget, etc., car souvent les personnes ou familles en précarité souffrent avant tout de solitude et d'isolement. L'ambition d'une offre alimentaire participative, aussi proche que possible des circuits de consommation traditionnels, est de promouvoir l'autonomie des personnes et leur insertion durable.



Sortir de l'assistanat

Sortir de l'insécurité alimentaire. Il ne suffit pas de donner généreusement à celui qui a faim pour qu'il s'en sorte. Pour aider efficacement une personne dans le besoin à sortir de l'assistanat, il faut l'accompagner et la responsabiliser. C'est de cette idée qu'est née l'épicerie solidaire d'IMANIS. La personne qui entre dans cette épicerie solidaire n'est pas considérée comme un « bénéficiaire » mais comme un « client ». Elle est accueillie par l'équipe et profite d'un entretien individuel. Le but : comprendre quelles sont ses ressources, son histoire, ses dépenses obligatoires, son contexte familial et ses projets afin de lui prodiguer des conseils et une aide adaptée. L'accueil n'est pas seulement

matériel mais humain, social. Cet entretien permet de fixer une somme hebdomadaire maximale que le client pourra dépenser dans l'épicerie solidaire. L'équipe insiste ainsi sur le sens du partage avec les autres clients : il s'agit de prendre uniquement ce dont on a besoin pour ne pas priver les autres.

Qui et Comment ?

La demande d'accès à l'Épicerie & Partage se fait sur la base d'une évaluation sociale et budgétaire établie par le service orienteur, tel que :

- le CCAS de Montargis
- la Maison du Département
- la CAF
- le CLIC ORPADAM
- le Secours Catholique
- IMANIS

Un dossier complet est transmis à IMANIS qui l'étudie en commission partenariale. L'accès au dispositif est accordé pour une période de 6 mois, éventuellement renouvelable.



1345 kg de fruits et légumes frais remis à l'Épicerie & Partage



133 paniers



60 variétés différentes cultivées



JARDIMANIS

C'EST QUOI ?

« C'est un jardin... extraordinaire ! où l'on cultive la solidarité... »

Notre jardin associatif, se situe à l'arrière du Labo à MONTARGIS. Implanté sur presque 1000m², IMANIS dispose donc d'un grand potager aux divers légumes où tout est biologique. Quelques arbres fruitiers agrémentent également ce jardin ainsi que des herbes aromatiques. Des partenariats locaux permettent de se fournir en fumier (auprès de petits éleveurs) et en compost (déchetterie)...

Depuis déjà 2 ans, il permet à la fois d'approvisionner une économie solidaire, entretient le lien social, la convivialité ainsi que l'échange de savoirs par le biais notamment d'ateliers potager. Avec le choix et la mise en place de

cette action, IMANIS s'est fixée comme objectifs de favoriser l'insertion, l'aide et l'équilibre alimentaire, la sensibilisation à l'environnement, le développement de la vie sociale. C'est aussi une source de récolte destinée à alimenter les rayons de l'épicerie sociale en fruits et légumes frais. On retrouve également ces produits de la terre aux menus des établissements de l'association, et dans les paniers hebdomadaires proposés aux équipiers et administrateurs qui le souhaitent. Grâce au Plan de Relance, une grande serre a été installée permettant d'allonger la période de production de certains légumes. Jusqu'alors pratiqués de façon

occasionnelle, des ateliers de sensibilisation à l'environnement, de découverte des pratiques agro écologiques, de partages culinaires, de transformation des produits, ou encore de retour à l'activité... seront régulièrement proposés aux bénéficiaires de l'association en 2023

C'est qui ?

- Un personnel expérimenté en culture maraichère biologique, doté d'une réelle volonté de partager ses savoirs,
- Des stagiaires,
- Des bénéficiaires des différents établissements de l'association...

Gestion du SIAO - 115 du Tarn depuis le 1^{er} janvier 2021



196 898 nuitées
d'hébergement d'urgence
Loiret



ouvert 24h/24



2 147 demandes
d'hébergement d'insertion
Loiret

35 871 nuitées
d'hébergement d'urgence
Tarn

ouvert 24h/24

656 demandes
d'hébergement d'insertion
Tarn

SIAO - 115

C'EST QUOI ?

le 115 : la ligne d'urgence des grands exclus.

Depuis le 1^{er} juin 2017, le n°115 et le SIAO (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation) sont pilotés par Imanis dans le Loiret. Plateforme de 1^{er} accueil, le 115 est un numéro d'urgence sociale gratuit, accessible à tous 24h/24 et 7j/7. Le 115 a été mis en place afin de répondre aux besoins suivants :

- Accéder à un hébergement d'urgence
- Demander une aide alimentaire, une couverture...
- Se renseigner sur les services sociaux et les associations caritatives existants
- Se renseigner sur l'accès aux droits
- Se renseigner sur les interventions des équipes mobiles et autres services d'urgence
- Accéder aux soins et à l'hygiène
- Recevoir une écoute, des conseils

Le permanencier 115 écoute, et évalue la situation, il informe des possibilités existantes et oriente sur les dispositifs et services d'urgence sociale du Loiret, avec lesquels il se met en lien. Il s'agit de mettre à l'abri les personnes les plus vulnérables, en leur donnant une réponse immédiate sur les possibilités d'hébergement et d'accueil.



Le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation)

Initié par une circulaire du 8 avril 2010, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) est pensé comme un véritable « service public de l'hébergement et de l'accès au logement ». La mise en place de cette plate forme unique et la mise en réseau des différents dispositifs d'accueil, d'hébergement, d'insertion et d'accès au logement doit favoriser la transition de l'urgence vers l'insertion et garantir la nécessaire fluidité vers le logement.

Les objectifs du SIAO sont les suivants :

- Simplifier les démarches d'accès à l'hébergement d'insertion et au logement de transition
- Traiter avec équité les demandes en s'appuyant sur la connaissance des disponibilités de l'ensemble de l'offre existante.
- Coordonner les actions des différents acteurs, de la veille sociale jusqu'au logement et améliorer la fluidité entre l'hébergement et le logement.
- Assurer un rôle de veille sociale afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées

A cet égard, les missions assignées au SIAO sont les suivantes :

- **Organiser, trier, centraliser** l'ensemble des demandes de prise en charge de personnes ou de ménages en détresse, sans abri ou risquant de l'être.
- **Mobiliser, pour répondre à ces demandes, l'ensemble de l'offre d'hébergement disponible** qu'elle soit « d'urgence » ou « d'insertion », ainsi que les dispositifs permettant chaque fois que c'est possible un accès direct au logement.



...

• **Garantir la continuité de la prise en charge et la continuité des parcours des personnes**, en lien avec les travailleurs sociaux référents.

• **Organiser la coopération et le travail partenarial entre les acteurs sociaux**, pour améliorer la connaissance réciproque et proposer les outils nécessaires à cette collaboration.

• **Contribuer à l'observation** et à la connaissance grâce aux informations recueillies tant sur la nature des besoins et de leur évolution que sur la structure de l'offre territoriale, pour être en mesure de faire les propositions d'adaptation nécessaire.

La plateforme SI SIAO : Un outil au service des usagers

La plateforme SI SIAO a été créée afin d'offrir au SIAO et aux partenaires sociaux, un outil de gestion de leurs activités. Il s'agit d'une plateforme unique traitant de l'urgence, de l'insertion, du logement de transition qui réceptionne l'ensemble des demandes de prise en charge. Elle permet une vision exhaustive de l'offre, avec une visibilité des disponibilités

des places d'hébergement d'urgence, d'insertion, de logement de transition en temps réel.

Enfin, elle améliore la prise en charge des personnes, en facilitant l'évaluation sociale faite par les travailleurs sociaux et en permettant un meilleur suivi du parcours de chacun.

Cette application est conçue pour être utilisée en réseau par l'équipe du SIAO et par ses partenaires (les prescripteurs, les structures d'hébergement et de logement)

Le SI SIAO est l'outil au service d'une politique, celle du « logement d'abord », c'est aussi un outil d'observation social au niveau départemental, régional et national sur la base de données anonymisées qui permettent d'avoir un suivi des indicateurs, des demandes et des réponses apportées.

Les principales fonctions de l'application :

- La gestion des demandes : centralisation des demandes, orientation des demandes vers les places disponibles, affectation des places après décision d'admission, information sur les débuts et fins de

séjours, orientation des demandes vers des listes d'attente, gestion des mises à jour des demandes.

- Le recensement des disponibilités des places en temps réel
- L'alimentation de la base de données d'observation sociale
- L'édition d'indicateurs de suivi de l'activité du SIAO et des différentes structures d'hébergement et de logement adapté.

L'association Imanis, depuis le 1^{er} juin 2017, utilise la plateforme SI SIAO à 100% de ses capacités : orientations vers les accueils de nuit, l'hébergement d'urgence, d'insertion, de logement adapté, demande de prestations matérielles (aide alimentaire, couverture ...)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les demandes d'orientation sont à établir via la plateforme SI SIAO qui devient l'interface prioritaire et exclusive. En ce sens, le SIAO-115 propose des formations à l'utilisation de la plateforme pour les partenaires qui rencontrent encore des difficultés.





les groupes d'intervention rapide



41 équiéiers
mobilisables 24h/24



20 jours
de mobilisation en 2022



367 personnes prises en charge sur un
hébergement d'extrême urgence



les groupes d'intervention rapide

- GIR - LES GROUPES D'INTERVENTION RAPIDE

C'EST QUOI ?

Équipes mobilisables 24h/24 durant les périodes de grand froid ou de canicule et disposant d'un dispositif de 70 lits opérationnel en moins de 3 heures.

Une équipe pluridisciplinaire pour accueillir et mettre à l'abri

L'équipe du Groupe d'Intervention Rapide (GIR) est composée de salariés volontaires, tous les métiers et tous les territoires d'intervention d'Imanis Centre-Val de Loire étant représentés. Des accompagnateurs sociaux aux cadres de territoire, en passant par les travailleurs sociaux et les infirmières, tous joignent leurs efforts pour assurer cette mission d'urgence qui s'ajoute à leurs missions quotidiennes.

Cette mission est l'essence même de notre travail, permettre aux publics les plus défavorisés de bénéficier d'un accueil, un hébergement et une collation pour passer la nuit au chaud face aux difficultés climatiques.

Le Centre d'Accueil et de REgroupement de Montargis

Chaque commune est dans l'obligation de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde pour assurer l'évacuation, la mise à l'abri et le soutien de sa population, en cas de risque majeur (risques météorologiques et/ou technologiques). Dans ce cadre et depuis les inondations de 2016, la Mairie de Montargis a signé une convention avec Imanis pour que l'association soit l'acteur en charge de l'hébergement sur son territoire. Les 14 et 15 septembre 2022, avait lieu un exercice de sûreté nucléaire en lien avec la centrale de Dampierre en Burly. Cet exercice simulait l'évacuation d'une partie des populations aux alentours de la centrale et la mise en œuvre d'un Centre d'Accueil et de REgroupement (CARE). Cet exercice rassemblait le Service Départemental d'Incendie et de Secours, l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire et l'ensemble des acteurs de la Sécurité Civile.

Plan Grand Froid 2022

Face à la forte baisse des températures au mois de décembre 2022, la Préfecture du Loiret a sollicité Imanis pour déployer un hébergement d'extrême urgence pouvant accueillir jusqu'à 50 personnes. Cet hébergement a été ouvert pendant 20 jours, permettant aux personnes accueillies de bénéficier d'un lieu où dormir au chaud, d'une collation et d'un petit déjeuner le lendemain matin. Chaque soir, durant l'ouverture de ce dispositif, une partie des volontaires du GIR assurait le transport et l'accueil des personnes orientées par le 115.



Vroom



Vroom

- VROOM - SERVICE DE LOCATION SOLIDAIRE DE VÉHICULES

C'EST QUOI ?

Sert à favoriser l'accès à l'emploi ou à la formation des personnes en démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Vroom est un dispositif de location de voiture solidaire destiné à favoriser la mobilité des personnes bénéficiaires de minimas sociaux (RSA prioritairement), résidant dans le Montargois, afin d'accomplir des démarches d'insertion socio-professionnelle.

Le dispositif permet de louer à moindre coût un véhicule pour une reprise d'emploi, suivre des formations, se rendre à des entretiens d'embauche...

Le tarif est d'1 € par jour pour un kilométrage forfaitaire de 100 km par jour, 300 km par semaine ou 1300 km par mois. Au-delà un coût supplémentaire de 0,15 €/km est appliqué.

La location est consentie sur prescription des partenaires sociaux en fonction de la disponibilité des véhicules sur le parc. Elle donne lieu à un contrat de location avec versement d'une caution de 200 €, un règlement intérieur et un état des lieux. Le

bénéficiaire doit présenter une pièce d'identité, son permis de conduire, un justificatif de domicile et s'engager à respecter le code de la route, à ne pas prêter le véhicule, à prévenir l'association en cas de difficulté et à restituer le véhicule au terme de la location dans l'état dans lequel il lui a été remis.

Un véhicule est réservé aux prescriptions du « référent pro » de la Maison du Département de Montargis

Toute personne qui loue un véhicule s'engage à :

- respecter le code de la route, répondre aux injonctions de la Gendarmerie ou de la Police, toute infraction suivie d'une contravention donnera lieu à une dénonciation auprès de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions et entraînera le paiement d'une amende et un retrait de point le cas échéant.
- ne pas trafiquer ou tenter de le

- réparer,
- prévenir IMANIS de toute anomalie ou problème technique constaté sur le véhicule
- ne pas aller chez un garagiste sans avis d'IMANIS (dans le cas contraire, les réparations ne seront pas prises en charge par IMANIS).
- Si vous êtes responsable d'un accident, IMANIS n'aura pas la possibilité de prendre en charge les frais de réparations du véhicule.

Le prêt du véhicule à un tiers est interdit. La location est effectuée dans le cadre d'une utilisation professionnelle. Une évaluation du kilométrage utilisable sera définie dans le contrat de location. L'utilisateur doit impérativement se présenter à IMANIS à échéance du contrat de location. Dépassé le délai de restitution du véhicule à la fin du contrat de location, et sans nouvelles de l'utilisateur, IMANIS est en droit de récupérer le véhicule: mise en demeure, déclaration de vol auprès de la Gendarmerie...



8
véhicules



38
bénéficiaires



98%
taux d'utilisation



- CAES - CENTRE D'ACCUEIL ET D'EXAMEN DES SITUATIONS

C'EST QUOI ?

Un centre d'accueil de qualité pour des migrants primo-arrivants

« Venus de tous les continents, croyants et non-croyants, nous appartenons tous à la même planète, à la communauté des hommes. Nous devons être vigilants, et la défendre non seulement contre les forces de la nature qui la menacent, mais encore davantage contre la folie des hommes. »

Simone VEIL



702
migrants accueillis



53
nationalités différentes



26 jours
durée moyenne de séjour

Pour améliorer l'accueil des demandeurs d'asile, l'État a mis en place un système d'accès à la procédure d'asile qui se généralise sur l'ensemble de la France. Il s'agit des centres d'accueil et d'examen des situations (CAES). Les CAES ont été ouverts pour assurer une mise à

l'abri et un examen administratif dans les plus brefs délais, avant d'orienter rapidement, les demandeurs d'asile vers un lieu d'hébergement en fonction de leur situation administrative.

Notre CAES a une capacité d'accueil de 76 places. Le séjour ne doit pas

excéder 21 jours. En pratique, les délais sont plus longs à cause du manque de places d'hébergement disponibles. Selon leur situation administrative, les personnes demandant l'asile sont orientées dans des CADA (Centres d'Accueil pour Demandeur d'Asile).



283
MNA accueillis



23
nationalités différentes



37 jours
durée moyenne de séjour



- CAMINO - CENTRE D'ACCUEIL POUR MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

C'EST QUOI ?

Le Centre d'Accueil pour les MINEurs non accompagnés d'Ouzouer-sur-Loire (LOIRET)

Le Centre d'Accueil pour les MINEurs non accompagnés d'Ouzouer-sur-Loire (LOIRET) a ouvert ses portes en septembre 2019. Le Conseil départemental du Loiret qui protège l'ensemble des mineurs isolés sur son territoire a conclu un partenariat avec IMANIS pour répondre aux accueils d'urgence des primo-arrivants. Deux navettes quotidiennes (matin et soir) assurent la liaison entre le service du Conseil Départemental (direction enfance-famille) et notre centre. Un centre qui abritait à l'origine un centre aéré de 100 places. Une transformation de ce site réalisée il y a quelques années seulement a reconverti le lieu en un gîte de belle qualité. 40 jeunes sont accueillis sur site et l'équipe du CAMINO composée d'accompagnateurs

sociaux, de travailleurs sociaux, d'une coordinatrice, d'un directeur, d'un gardien, d'un agent polyvalent de cuisine et de veilleurs de nuit assure sécurité et prise en charge de qualité sur le centre.

Deux publics se côtoient au sein du CAMINO. D'abord les primo-arrivants dont la durée du séjour court correspond à la phase d'évaluation de l'âge. Ensuite les mineurs confiés en attente d'un projet (scolarité, formation, apprentissage, travail) que nos équipes accompagnent dans les Centres d'Information et d'Orientation et dans les établissements de l'éducation nationale. Trois mois après leur arrivée sur site après analyse de leur capacité d'autonomie des appartements partagés seront

proposés à certains. Les temps de la journée sont découpés pour que chaque MNA puisse se réapproprier le rythme d'une journée ordinaire. La participation de chacun est attendue pour le rangement et l'entretien des chambres et des parties communes. Des cours de Français Langue Étrangère sont donnés sur site à un rythme de 2 séances hebdomadaires complétées par des devoirs individuels. Des activités sportives sont proposées avec les clubs locaux. Le centre d'accueil dispose d'une infrastructure remarquablement adaptée aux activités de ce centre. Il est situé à 15 min à pied du centre-ville qui dispose de nombreux services. Une annexe de ce dispositif (15 places) a ouvert fin décembre 2022 à Montargis.



46
personnes accueillies



8
nationalités différentes



5,7 mois
durée moyenne de séjour

CENTRE PROVISoire D'HÉBERGEMENT

C'EST QUOI ?

Un Centre Provisoire d'Hébergement est un centre d'hébergement et de réinsertion sociale pour les personnes bénéficiaires d'une protection internationale.

Un Centre Provisoire d'Hébergement est un centre d'hébergement et de réinsertion sociale pour les personnes bénéficiaires d'une protection internationale. Il favorise leur insertion professionnelle et sociale en prenant en compte l'ensemble des aspects de la vie quotidienne (accès aux droits, scolarisation, santé, logement, formation, emploi...).

Les personnes accompagnées au centre provisoire d'hébergement sont :

- Des personnes réfugiées statutaires ;
- Des personnes ayant obtenu la protection subsidiaire ;
- Des personnes primo-arrivants rejoignant leur famille réfugiée dans le cadre de réunification familiale.

Ce sont des femmes ou hommes, isolé(e)s ou en famille, avec des problématiques parfois multiples en termes de, santé, gestion des traumatismes liés à leur histoire, à la perte des racines, au sentiment

d'isolement, à la perte des repères..., les conséquences suite aux violences subies, barrière de la langue, fossés culturels éventuels.

Des orientations réalisées par l'OFII - office français de l'immigration et de l'intégration, au niveau national ;

- Un accompagnement de 9 mois, renouvelable à titre exceptionnel par l'OFII par période de 3 mois ;
- Un hébergement au sein de logements diffus pour :
 - Favoriser** l'intégration et l'inclusion sociale en limitant les phénomènes de communautarisme ;
 - Faciliter** l'intégration des familles et de leurs enfants dans le quartier et la vie de la cité ;
 - Impliquer** de façon égale l'ensemble des territoires et des acteurs locaux ;
 - Adapter** l'hébergement à la composition familiale ou aux colocations de personnes isolées ; ...
- Un accompagnement individuel et des activités collectives d'autonomisation et d'intégration ;

• Des actions menées grâce à des partenariats efficaces avec les municipalités, les services sociaux, le secteur de la santé, le monde des entreprises, les organismes de formation, les associations caritatives et culturelles...

Les interventions du CPH s'effectuent en fonction des besoins et du projet des personnes :

- Accompagnement administratif ;
- Accueil dans l'hébergement ;
- Accès au logement ;
- Accès à la santé et aux soins ;
- Accompagnement dans la gestion de la vie quotidienne ;
- Accompagnement vers l'emploi et la formation professionnelle ;
- Accompagnement à la vie sociale locale ;
- Préparation et gestion de la sortie ;
- Apprentissage du français.

Dans le Loiret ce sont 26 places autorisées progressivement depuis fin 2019 et installées à Montargis, Gien et Pithiviers.



UKRAINE

LE 24 FÉVRIER 2022, LA RUSSIE DÉBUTE L'INVASION DE L'UKRAINE AVEC SES TROUPES.

Le 4 mars 2022, l'Union Européenne (UE) active la directive relative à la « protection temporaire », mécanisme d'urgence qui peut être déclenché en cas d'afflux massif de personnes déplacées et qui vise à fournir une protection immédiate et collective à des personnes déplacées qui ne sont pas en mesure de retourner dans leur pays d'origine. L'objectif est d'alléger la pression exercée sur les régimes d'asile nationaux et de permettre aux personnes déplacées de jouir dans toute l'Union Européenne de droits harmonisés.

Ces droits sont notamment :

- Le séjour
- L'accès au marché du travail et au logement
- L'assistance médicale
- L'assistance sociale
- L'accès des enfants à l'éducation

Très rapidement, IMANIS est mobilisé dans les départements du Loiret et du Tarn pour l'accueil de ces ménages déplacés d'Ukraine.

Dans le Loiret :

Le pilotage de la mission Ukraine à l'échelle du département du Loiret a été confié à l'association IMANIS.

Une des missions de la plateforme Solidarité Ukraine a été très rapidement de centraliser toutes les informations liées aux Ukrainiens, de mettre en relation les accueillants volontaires et les personnes déplacées, de veiller à la qualité des conditions d'accueil et d'assurer le suivi de la cohabitation ainsi que l'accompagnement social.

Cette solution citoyenne a nécessité très rapidement un suivi particulier. En effet, il apparaissait essentiel que ces initiatives soient encadrées, en lien avec les services de l'État et les associations, afin de prévenir de potentielles dérives et difficultés liées à cette mise en œuvre soudaine.

Un travail de consolidation a été mené à cet égard : toutes les données recueillies concernant les familles d'accueil provenant des inscriptions faites par les particuliers sur la plateforme officielle du gouvernement ont été vérifiées.

Des entretiens téléphoniques avec les familles ont alors permis de préciser leurs engagements et dans quelles conditions allaient se dérouler l'accueil. Cet accompagnement préparatoire mis en place en amont a permis de créer la relation avec les familles et ainsi, permettre à la plateforme de devenir les interlocuteurs de première ligne. Les familles d'accueil ont alors pu

exposer leurs difficultés et leurs doutes en toute confiance. La plateforme solidarité Ukraine a aussi permis d'informer et de répondre aux différentes demandes concernant les déplacés ukrainiens. Aussi, elle centralisait les informations relatives aux parcours entre les familles d'accueil et les différents dispositifs d'accompagnement.

L'installation progressive du public ukrainien a impliqué la mise en œuvre d'un dispositif permettant et facilitant l'insertion ; notamment à travers l'accès aux droits. Ainsi les Accueils de Jour de Montargis, Pithiviers et Gien ont accompagné de nombreuses familles dans l'ensemble de leurs démarches.

Sur l'Orléanais, ce sont jusqu'à 116 places d'hébergement qui ont été mises à disposition de ces familles par IMANIS sur plusieurs sites collectifs et à l'hôtel.

Enfin, le conflit perdurant et le public ukrainien envisageant son installation en France de manière pérenne, il a fallu envisager de nouvelles perspectives et notamment en matière d'accès au logement, via l'intermédiation locative. IMANIS a pris en charge 12 ménages dans ce cadre, au 31 décembre 2022 et poursuit le développement de cette mission sur l'année 2023.



Dans le Tarn :

IMANIS s'est vue confier deux missions :

- Une mission de qualification des offres d'hébergement et de logement.
- La gestion d'un centre d'hébergement ad hoc à Albi.

Mission de qualification des hébergements citoyens

Elle consistait, pour l'équipe d'Imanis, à :

- Prendre contact avec toutes les personnes proposant un hébergement ou un logement citoyen
- Assurer une permanence téléphonique

- Gérer le fichier des familles hébergeantes
- Visiter les hébergements proposés
- Expliquer et envoyer « la convention tripartite » aux personnes pour les hébergements ayant été validés. Cette convention permet de définir les critères d'habitabilité proposés par le ménage volontaire au ménage hébergé, de définir les modalités de cohabitation, de formaliser l'intervention de la structure coordinatrice auprès du ménage volontaire et du ménage hébergé

Centre d'Hébergement ad hoc

Ce dispositif, d'une capacité de 37 places d'hébergement (27 adultes et 10 enfants) situé dans un hôtel en face de la gare d'Albi, a pour objectif

d'héberger et d'accompagner pendant plusieurs mois les protégés temporaires en provenance d'Ukraine, dans l'attente d'un logement ou d'un autre type d'hébergement pérenne.

Imanis met en œuvre les missions suivantes :

- Accueillir et héberger des protégés temporaires,
- Répondre aux besoins de première nécessité,
- Fournir une Attestation d'hébergement pour permettre l'accès aux droits,
- Accompagnement à la vie quotidienne
- Organisation de la sortie de l'hébergement



2084
places d'hébergement
citoyens vérifiées - **Loiret**

•
529
places d'hébergement
citoyens vérifiées - **Tarn**



86
places d'hébergement
Ad'Hoc - **Loiret**

•
37
places d'hébergement
Ad'Hoc - **Tarn**



42 jours
durée moyenne d'hébergement
en structure - **Loiret**

•
66 jours
durée moyenne d'hébergement
en structure - **Tarn**



76 personnes accueillies
dont 14 enfants



8 mois
durée moyenne de séjour



30 places
sur Orléans, Pithiviers
et Montargis

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE

C'EST QUOI ?

« De l'orientation à la sortie en logement autonome. »

Le CHRS d'IMANIS a pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion sociale des femmes (avec ou sans enfants), connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à retrouver leur autonomie personnelle et sociale. D'une capacité de 30 places dont 5 sont réservées exclusivement à l'accueil de femmes victimes de violence en situation de danger, le CHRS propose un hébergement et une mise à l'abri dans un cadre chaleureux, convivial et sécurisé.

Les orientations

Elles sont initialement reçues par le SIAO (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation). En fonction des disponibilités, le CHRS reçoit une fiche d'orientation qui est alors étudiée lors de la réunion de service du CHRS et qui



donne généralement lieu à un entretien de pré admission.

Le rendez-vous de pré-admission

L'équipe du CHRS, consciente de la précarité des femmes qui demandent une place en CHRS, veille à rester réactive. C'est pourquoi le rendez-vous de pré-admission a toujours lieu, très rapidement, après avoir pris connaissance de la fiche d'orientation.

L'Admission

Après le rendez vous de pré admission, la situation est à nouveau étudiée lors de la réunion de service suivante et peut donc donner lieu à une admission. L'admission est généralement programmée assez rapidement, en effet les femmes orientées sont souvent hébergées de façon précaire et nous tâchons de répondre à leur besoin d'hébergement le plus rapidement possible.

Le travailleur social du CHRS, qui va suivre la situation, réserve un temps dédié à l'admission. Il s'agit d'accueillir la personne, de lui présenter l'équipe en place, les lieux où elle va être dorénavant hébergée. Ce premier rendez vous permet au travailleur social référent de faire plus ample connaissance avec la personne accueillie et de poser les premiers objectifs de travail. ...



...

L'hébergement

Le CHRS est installé dans des logements diffus partagés sur les différentes agglomérations, à proximité de toutes les commodités et services institutionnels. Ces logements offrent un compromis entre autonomie et collectivité.

Plusieurs logements entièrement équipés (mobilier, électro-ménager, vaisselle, linge de maison) permettent

aux résidentes accueillies de gérer leurs hébergements de façon autonome, tout en profitant des services d'une collectivité.

Des bureaux, une salle de réunion et d'activités, un local blanchisserie, un véhicule de service pour les accompagnements viennent compléter les services offerts aux résidentes.

L'accompagnement social

Si nous concevons l'importance

« d'avoir un toit sur la tête », il n'en demeure pas moins que l'hébergement au CHRS est indissociable de l'accompagnement social.

A leur arrivée au CHRS, les résidentes se voient dédier un travailleur social qui va les accompagner tout au long de leur séjour. Il s'agit bien d'accompagner et non « de faire à la place de », car le travail sur l'autonomie fait partie intégrante du CHRS.



« IMANIS DIT NON AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES »

L'accueil d'urgence

5 places sont réservées aux femmes victimes de violences et en situation de danger. Au sein du CHRS, ces femmes reçoivent un accueil sécurisé, anonyme, une mise à l'abri et un accompagnement social.

Un numéro spécialement dédié aux urgences permet aux partenaires et à la Police de nous joindre de façon immédiate.

Une organisation est spécialement adaptée à ce type d'accueil, en effet les femmes accueillies arrivent dans l'urgence sans rien. Il est donc indispensable de prévoir un stock de denrées non périssables, des articles de puériculture, des articles d'hygiène, des vêtements de rechange. Des jeux, livres, jouets sont à la disposition des enfants qui ont dû quitter leur foyer avec leur mère, dans l'urgence. L'accompagnement social vient lui aussi s'adapter, les premiers rendez-vous permettent souvent aux femmes victimes de violence de parler de ce qu'elles ont vécu. C'est ensuite que l'on peut s'atteler aux premières démarches

(dépôt de plainte, demande d'aide juridictionnelle, trouver un avocat, débloquer les ressources etc...). Le caractère discret du CHRS, l'ouverture sécurisée, la vidéo-protection, la présence permanente d'équipiers, viennent rassurer ces femmes.

Les femmes victimes de violence sont souvent isolées, c'est pourquoi nous veillons à les mettre en lien avec certains partenaires spécialisés dans la question des violences faites aux femmes, tel que le LAE (Lieu d'Accueil et d'Ecoute) .

« IMANIS DIT NON À LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS »

Le réseau AcSé ou Accueil Sécurisant

Il s'agit d'un réseau national, qui regroupe une soixantaine de CHRS dans toute la France, dont le CHRS IMANIS et qui vient en aide aux victimes de la traite des Êtres Humains, d'esclavage sexuel ou domestique, de mariages forcés, de crimes d'honneur. Ce réseau propose un hébergement et un accompagnement éloigné géographiquement du lieu de résidence

de la personne victime de traite en danger ou en grande vulnérabilité; il agit comme pôle ressource auprès des professionnels en contact avec des personnes victimes.

Le Dispositif National Ac.Sé fait partie intégrante des mesures de protection des victimes de la traite en France, telles que citées dans le décret n° 2007-1352 du 13 septembre 2007 relatif à «l'admission au séjour, à la protection, à l'accueil et à l'hébergement des étrangers victimes de la traite des êtres humains». Le Plan d'Action National de lutte contre la traite 2014-2016 cite le Dispositif National Ac.Sé comme étant l'outil de protection des victimes de la traite en France.

Le CHRS IMANIS est fier de s'associer à ce combat en proposant 2 places à ce type d'accueil, les victimes accueillies au sein du CHRS y reçoivent outre un hébergement sécurisé, un accompagnement social personnalisé . En lien avec les juristes du Dispositif National Ac.Sé, les travailleurs sociaux du CHRS accompagnent les victimes dans leur demande d'asile, la reconnaissance de leur statut de victime ayant droit à une protection internationale et enfin à l'ouverture de leurs droits.



54 personnes accueillies
dont 34 enfants



Ouverture
le 15 juillet 2021



2,6 mois
durée moyenne de séjour



MAISON DES FEMMES

C'EST QUOI ?

Accueil d'urgence pour les femmes victimes de violences

UNE FEMME MEURT TOUS LES DEUX JOURS DES VIOLENCES DE SON COMPAGNON OU EX COMPAGNON

L Le CHU Femmes Victimes de Violences est accessible à toutes femmes victimes, quel que soit le type d'agression (verbale, physique, psychologique, administrative, économique et/ou sexuelle). Elles peuvent y être accueillies avec leurs enfants. L'orientation se fait par l'intermédiaire du 115.

Ces places sont ouvertes 7j/7 et 24h/24. 14 places sont mises à disposition pour cet accueil spécifique (10 à Montargis et 4 à Orléans ouvertes en octobre 2022).

Après l'accueil d'urgence, les travailleurs sociaux construisent avec les femmes des projets de reconstruction de long terme (emploi, logement, démarches juridiques).

L'orientation sur le dispositif FVV se fait par l'intermédiaire du 115 avec pour conditions d'accès, les problématiques suivantes :

Être actuellement victime de diverses violences :

- Violences domestiques (coups, violences psychologiques)
- Harcèlement ou agression sexuelle (viol, agression intrafamiliale ou dans la rue)
- Trafic d'êtres humains (esclavage, exploitation sexuelle, mutilation génitale féminine)

Les personnes prises en charge sont accompagnées tout au long de leur

séjour. L'équipe dans sa globalité travaille autour de l'autonomie des personnes accueillies, valeur essentielle à l'association.

La durée de la prise en charge est directement liée à la situation de la personne, aux objectifs fixés et à leur réalisation.

Le travail d'accompagnement vise à favoriser :

- Accès aux droits civiques et sociaux
- Accès aux soins et à la santé
- Accès au logement
- Accès à l'insertion professionnelle et à l'emploi
- Accès à la culture et aux loisirs



103 personnes accueillies
dont 55 enfants



2,8 mois
durée moyenne de séjour



20 places
sur Montargis et Orléans

CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE PÉRINATAL

C'EST QUOI ?

Hébergement d'urgence pour les femmes enceintes ou sortant de maternité.

Le Centre d'Hébergement d'urgence Périnatal compte 20 places réparties sur deux territoires. À Olivet, 14 places dédiées à l'accueil des familles au sein d'une maisonnée. À Montargis, 6 places dans un établissement regroupant plusieurs dispositifs, à taille humaine, permettant la mise à l'abri de femmes et des familles.

Les places sont destinées à l'accueil et à l'hébergement pour une durée limitée des femmes en pré et post accouchement, sans domicile fixe, qui ont été signalées par une maternité ou tout autre service associé.

Cet hébergement d'urgence peut aussi être amené à accueillir l'unité familiale. Ces places s'adressent en priorité aux femmes avec nourrisson(s) et aux femmes enceintes non prises en charge par l'hébergement généraliste ou spécialisé.

Les femmes en pré ou post maternité sans solution de logement ou d'hébergement présentant une situation de très grande vulnérabilité nécessitent un accompagnement sanitaire et médico-social spécifique au regard du fait qu'elles présentent souvent :

- Un facteur de risque médical : retard de prise en charge de la grossesse, rupture dans le suivi ;
- Une typologie familiale spécifique, ne permettant pas l'accès à certaines structures d'hébergement ;
- Une situation administrative au regard du séjour qui peut compliquer l'accès au droit commun.

Aussi, les demandes d'hébergement de femmes enceintes ou sortantes de maternité sont fréquentes. Elles peuvent se traduire par des séjours prolongés au sein des établissements de santé, sans raison médicale, dans l'attente de places d'hébergement.



490
personnes accueillies



49 845
nuitées délivrées



135
places quotidiennes

CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE

C'EST QUOI ?

« Ils ont pour vocation de venir en aides à des hommes, des femmes et des enfants qui se trouvent à la rue. »

L'accueil est destiné aux personnes sans domicile ou contraintes de le quitter en urgence (femmes victimes de violence notamment), en situation de précarité et/ou connaissant de graves difficultés sociales. L'hébergement est provisoire (de quelques nuits à quelques semaines) dans l'attente d'une solution de logement durable et adaptée.

Les CHU d'IMANIS proposent d'accueillir des familles, des couples, des personnes isolées, de leur permettre de se poser, de se reposer, de dormir au chaud, à l'abri de la pluie, du vent, du froid et de la violence de la rue.



L'orientation sur le CHU se fait par l'intermédiaire du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) interpellé par un partenaire social. Dès réception de la fiche, la personne est contactée dans les plus brefs délais afin de prendre connaissance des conditions d'accueil et d'hébergement avant son entrée.

Une fois accueillie et installée, la personne est reçue en entretien afin de poser un diagnostic social et définir avec elle son projet dans le cadre d'un accompagnement individualisé. Les objectifs qui sont fixés, sont suivis au cours de rendez-vous hebdomadaires avec le travailleur social. La durée de la prise en charge est directement liée à la situation, aux objectifs fixés et à leur réalisation. Lorsque la personne se présente en soirée, elle est accueillie puis accompagnée vers les espaces communs en attendant l'ouverture des chambres qui a lieu à 20h. Elle peut, si elle le souhaite, bénéficier d'une collation chaude.



893
personnes accueillies



120 places
d'hébergement



43 848 nuitées d'hébergement
sur tout le département

CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE TEMPORAIRE

C'EST QUOI ?

« C'est théoriquement un dispositif temporaire de 5 mois. »



Il permet d'augmenter ponctuellement nos capacités d'accueil en période hivernale. Néanmoins depuis la crise COVID ces hébergements sont restés ouverts toute l'année et 24 heures sur 24.

Les modalités d'admission restent identiques à celles des places pérennes. Le public accueilli sur ces places complémentaires ne diffère pas du public accueilli le reste de l'année.

Outre l'augmentation de la capacité d'accueil, les places de CHU Temporaire assurent une continuité d'accueil avec les accueils de jour. Ils permettent aussi la mise à l'abri 24h/24 des personnes accueillies.

Le CHU Temporaire c'est qui ?

Les équipes habituelles se voient renforcées par des équipiers

supplémentaires. La location de logements complémentaires proches de nos installations, permet l'accueil des personnes orientées sur le CHU Temporaire. Cette configuration d'hébergement facilite l'intervention de l'équipe et la coordination des actions.



108
personnes accueillies



26 places
d'hébergement



7 020
nuitées



ACCUEIL DE NUIT

C'EST QUOI ?

« C'est un dispositif de mise à l'abri inconditionnelle »

MANIS a ouvert ses premières places d'accueil de nuit sur le secteur de Pithiviers lors de la période hivernale en 2009.

L'Accueil de nuit compte, aujourd'hui, 16 places réparties sur 2 grands appartements et propose un hébergement semi-collectif avec un espace de nuit et un espace de vie partagé par les personnes accueillies.

Un second Abri de Nuit (ADN) a ouvert ses portes à Albi (81), le 13 juin 2022 et a pu accueillir les premiers ménages dès le 14 juin avec une capacité

d'accueil de 10 places réparties sur deux T4, situés dans le quartier de Cantepau

Les deux logements sont à proximité des transports en commun.

Les ménages sont accueillis de manière inconditionnelle :

- toute personne, à condition d'être majeure, ou accompagnée de son représentant légal, peut être accueillie au sein de l'ADN.

Les personnes sont orientées sur prescription du 115.

L'accueil physique de la personne est assuré par un accompagnateur social qui se rend disponible et à l'écoute, et qui permet un accès à la chambre. Lors de l'arrivée au sein de la structure, différents documents administratifs sont remis à la personne accueillie.

Durant cette année 2022, l'Accueil de nuit de Pithiviers est resté ouvert en 24h/24h dans la continuité des consignes liées à la crise sanitaire et celui d'Albi s'est adapté aux situations de vulnérabilité de certains ménages en ce sens.



49
personnes accueillies



3 mois
de prise en charge/an



Où ?
Montargis • Pithiviers

HÉBERGEMENT DE STABILISATION

C'EST QUOI ?

« Il accueille, oriente, héberge et accompagne des personnes en grande précarité. »

Cet hébergement, ouvert 24h/24h, doit permettre aux personnes éloignées de l'insertion, de se stabiliser grâce au soutien et l'accompagnement social avec pour objectif l'adaptation à la vie active et l'insertion sociale et professionnelle.

IMANIS propose un hébergement de 15 jours renouvelables jusqu'à 3 mois, couplé à un accompagnement personnalisé et individualisé.

L'hébergement de stabilisation propose un hébergement semi-collectif avec des espaces de nuit et des espaces de vie partagés par les personnes accueillies.

Un entretien hebdomadaire doit permettre à la personne accueillie et au travailleur social qui l'accompagne d'évaluer les besoins du résident, ses attentes et projets. Il permet de contractualiser conjointement des objectifs atteignables afin d'envisager une évolution positive de la situation de la personne accueillie.



L'hébergement de stabilisation, c'est aussi s'approprier ou se réapproprié les gestes du quotidien, de l'entretien du logement à la gestion d'un budget, de la préparation de repas à l'hygiène personnelle. Pour ce faire les équipes sont présentes quotidiennement sur la structure. Elles s'assurent du respect du cadre et du vivre ensemble mais surtout elles sont une référence, une source d'informations pour les personnes accueillies. Au quotidien, les équipes rendent chacun acteur de son quotidien avec pour objectif le développement de son autonomie et de son indépendance. Les professionnels intervenant sur l'hébergement recherchent constamment à mettre en avant les savoir-faire et savoir-être des personnes accueillies en s'appuyant sur leurs potentialités.

Public

Les hébergements de stabilisation accueillent uniquement des personnes majeures, seules ou en couple, sans enfants.

Pour intégrer la structure, les personnes doivent être en situation régulière sur le territoire et orientées par un partenaire via le SIAO.

Si aucune condition de ressources n'est à remplir pour être accueilli sur l'hébergement de stabilisation, une participation équivalente à 15% des ressources est demandée à chaque personne accueillie.

Les problématiques rencontrées par chacun sont très variables. Sur la structure peuvent se côtoyer des personnes expulsées, des personnes sortant d'hospitalisation, des jeunes en rupture d'hébergement familial, des hommes et femmes à la rue suite à une rupture conjugale. Les seuls points communs entre ces personnes sont l'absence de solutions dans leur environnement immédiat (famille ou amis) et l'impossibilité d'accéder à un logement au moment de leur accueil.



164 personnes logées



23 ménages sortis vers un logement autonome



13 mois durée moyenne de séjour



INTERMÉDIATION LOCATIVE

C'EST QUOI ?

« Des propriétaires avec une démarche solidaire vis à vis de personnes souvent défavorisées. »

Selon le 27^{ème} rapport annuel de l'état du mal-logement en France, présenté par la Fondation Abbé Pierre en janvier 2022, il existe 4,1 millions de personnes mal logées et 12,1 millions de personnes touchées par la crise du logement.

Ces chiffres sont alarmants c'est pourquoi depuis 2011, l'association IMANIS a décidé de s'associer à la Fondation Abbé Pierre dans le combat contre le mal-logement au travers de son dispositif d'Intermédiation locative. Il s'agit d'un dispositif de logement intermédiaire destiné à des familles ou personnes seules qui rencontrent des freins à l'accès au logement. Ils peuvent ainsi disposer d'un logement autonome et d'un accompagnement social axé sur la vie quotidienne dans le logement et le relogement pérenne.

L'intermédiation locative offre aux propriétaires la possibilité d'être solidaires des personnes qui ont des difficultés pour se loger tout en leur garantissant des revenus locatifs. En effet, l'association IMANIS est locataire en titre des logements et garantit donc le règlement des loyers, des charges et l'entretien courant des logements.

L'intermédiation locative en pratique

BAILLEURS
Des propriétaires privés



LOCATAIRE
L'association IMANIS



OCCUPANTS
Des personnes en difficulté au regard du logement

Les bailleurs

Il s'agit de propriétaires privés qui louent leurs logements à l'association IMANIS, ils ont ainsi l'assurance que leur loyer sera réglé et leur logement entretenu. Au delà de la sécurité financière apportée par l'association, ces propriétaires s'inscrivent dans une

véritable démarche solidaire vis à vis de personnes souvent défavorisées. Depuis toutes ces années, les propriétaires font confiance à IMANIS pour la gestion courante de leurs biens. Ils savent à qui sont destinés ces logements et ne craignent pas d'avoir des occupants parfois « exclus » du système.

Le locataire

C'est l'association IMANIS, seule titulaire du bail, qui règle le loyer et les charges même en cas de logement inoccupé. L'entretien courant est également de la responsabilité de l'association.

Les occupants

Il s'agit de personnes seules ou de familles qui rencontrent des freins à l'accès au logement (freins administratifs, dettes locatives, parcours d'errance). Ces personnes doivent avoir des revenus leur permettant de régler une contribution mensuelle ainsi que les factures courantes (EDF, GDF) et un minimum d'autonomie. Tous les logements ouvrent droit à l'aide personnalisée au logement de la caisse d'allocations familiales.



52
Résidents



4
sites



52 ans moyenne d'âge
(de 24 à 71 ans).



PENSION DE FAMILLE

C'EST QUOI ?

« “Un vrai logement” pour des personnes isolées. Des logements indépendants construits au milieu de parties communes vivantes.. »

Les Pensions de Famille sont une réponse à mi chemin entre la vie en logement autonome et la vie en structures d'hébergement collectif.

En effet, considérant que les Pensions de Famille constituent une réponse pertinente pour des personnes isolées, en situation de mal-logement et de grande exclusion, la Fondation Abbé-Pierre nous a soutenus directement dans nos projets et nous accompagne aujourd'hui dans leur développement.

La Pension de famille s'adresse à des personnes isolées recherchant principalement un cadre leur permettant d'élaborer de nouveaux projets. En offrant un logement convivial avec une prise en compte de la solitude, elle leur procure une stabilité, tout en respectant leur autonomie. Cette nouvelle forme d'habitat meublé, à durée indéterminée, répond aux besoins de personnes seules à faibles ressources, adhérant à une dynamique de lieu de vie. Elle leur permet de retrouver un toit, de se reconstruire et de créer de nouveaux liens sociaux.

Le public

La Pension de famille accueille un public hétéroclite avec, comme



caractéristiques principales, de faibles niveaux de ressources, issues pour l'essentiel de transferts sociaux, des personnes en situation d'isolement affectif, familial et/ou social, avec des parcours antérieurs faits de ruptures, et parfois de séjours à la rue, des difficultés à assumer seules le quotidien dans un logement, des difficultés de santé, physique et/ou psychologique voire psychiatrique, qui les fragilisent, mais stabilisés avec un relais auprès des structures de soins.

La mixité des profils (âge, parcours de vie, sexe, origine culturelle, problématiques) est recherchée afin de ne pas concentrer les mêmes difficultés dans la structure, et d'assurer une vie collective harmonieuse.

Résidence Accueil

La Résidence Accueil d'Orléans ouverte fin 2020 entre dans le cadre réglementaire des Pensions de famille, avec la particularité de n'accueillir que des personnes souffrant de troubles psychiques stabilisés. L'organisation d'un rythme de vie régulier mis en place favorise l'acquisition de repères dans le temps, indispensables à l'équilibre personnel des personnes dont la problématique est souvent, la désorientation spatiale, le renfermement et le lien social.

Lorsque des difficultés sont repérées, l'accompagnement des résidents par l'hôte d'accueil sur ses gestes basiques du quotidien, constitue par le « faire avec », un temps d'apprentissage constructif. C'est ainsi l'occasion de pouvoir repérer les besoins d'accompagnements spécifiques supplémentaires, de partenariats à mettre en œuvre, qui viendraient soutenir la personne dans son maintien dans le logement et son bien-être. C'est ainsi que des conventions réglementaires sont passées avec les services médicaux psychiatriques de secteur et les service d'aide à la personne, venant compléter celles liées aux activités et loisirs du quotidien.



73
patients admis



137 jours
durée moyenne de séjour



LITS HALTE SOINS SANTÉ

C'EST QUOI ?

« Accueil temporairement des personnes majeures sans domiciles fixe. »

Les structures dénommées “Lits Halte Soins Santé” accueillent temporairement des personnes majeures sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, ne pouvant être prises en charge par d'autres structures, dont la pathologie ou l'état général, somatique ou psychique, ne nécessite pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée, mais est incompatible avec la vie à la rue. »

Le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé définit dans sa publication, **les 3 grandes missions qui incombent aux Lits Halte Soins Santé (LHSS)**, qui sont :

- « De proposer et dispenser aux personnes accueillies des soins médicaux et paramédicaux adaptés, qui leur seraient dispensés à leur domicile si elles en disposaient, et de participer à l'éducation à la santé et à l'éducation thérapeutique des personnes accueillies,
- De mettre en place un accompagnement social personnalisé visant à faire reconnaître et valoir les droits des personnes accueillies,



- D'élaborer avec la personne un projet de sortie individuel. Elles sont ouvertes vingt-quatre heures sur vingt-quatre, tous les jours de l'année. La durée prévisionnelle de séjour est de 2 mois, éventuellement renouvelables. Elles disposent d'une équipe pluridisciplinaire.»

Les LHSS d'IMANIS répondent à ces trois missions sur les 2 Pôles Hébergement Santé de Montargis (10 lits) et d'Orléans (12 lits). À Montargis, les LHSS sont implantés depuis l'été 2012 au sein d'un Pôle Hébergement Santé (PHS), qui regroupe également un CHU et de la Stabilisation. À Orléans, les LHSS sont adossés à un CHRS.

Les LHSS hébergent à temps complet pour une durée de deux mois pouvant

être renouvelables. Ils ont vocation à remplacer le domicile ou, dans certains cas, à le suppléer. Ils sont, en tout état de cause, des lieux où l'on se pose et qui permettent de traiter, en parallèle, des problématiques médicales théoriquement soignées à domicile. Cette prise en charge a également vocation à autonomiser le patient dans le suivi de sa maladie et/ou affection, qu'elle soit passagère ou chronique.

Les LHSS agissent pour éviter une aggravation de l'état de santé du patient, non plus seulement en faisant du soin médical, mais en faisant également de la réinsertion sociale, en traitant « l'urgence sociale » : mise à jour des papiers d'identité, ouverture de droits, recherche de solutions d'hébergement, voire de logement....

Les LHSS c'est qui ?

Des médecins et des infirmières pour l'équipe médicale/paramédicale et des travailleurs et accompagnateurs sociaux pour encadrer l'accompagnement social et le quotidien.



230 personnes accueillies
dont 45 enfants



10 jours
durée moyenne de séjour



2 177
nuités

CENTRE D'HÉBERGEMENT SPÉCIALISÉ

C'EST QUOI ?

« Centre d'hébergement temporaire pour les personnes malades COVID 19 sans domicile. »

Le Centre d'Hébergement Spécialisé (CHS) Région Centre-Val de Loire a ouvert de mars 2020 dans le cadre de la phase 3 de l'épidémie de covid-19, au 25 mars 2022.

Dans un premier temps installé dans une partie des locaux de l'ancienne maison de retraite de Beaugency avec tout le support logistique de l'hôpital, de l'ARS et d'infirmières libérales de secteur, le dispositif a ensuite été déplacé à Orléans.

Arrivé en complément de la FFSS 45 (Sauveteurs Secouristes du Loiret), gestionnaire du CTAI, qui accueillait, en rez-de-chaussée, des personnes ne

pouvant s'isoler chez elles, le CHS s'est installé au 2^{ème} étage des « Ombrages », ancienne maison de retraite d'Orléans la Source.

Le CHS avait vocation à accueillir des personnes positives à la COVID 19, ou cas contact, pour leur durée d'isolement. Il s'agissait d'hommes, de femmes et d'enfants, en famille ou isolés, vivant à la rue, en squat, dans leur voiture, ou en dispositifs d'hébergements dont la configuration des locaux ne permet pas l'isolement.

Toutes les demandes de la région Centre-Val de Loire ont pu être prises en compte.

Grâce à l'information relayée par le 115, les services de l'État, les communes, les hôpitaux, tout un chacun a pu solliciter une demande de prise en charge à l'aide du document se trouvant sur le site internet de l'association IMANIS. Aussi, un numéro de téléphone dédié permettait de joindre une astreinte 24h/24.

L'accès aux centres s'est fait uniquement sur avis médical, avec le consentement de la personne concernée. En conséquence, lorsqu'une demande arrivait sur l'email du dispositif, elle était transmise au médecin qui validait ou non l'accueil.



45

adhérents ont fréquenté le GEM



10

passages quotidiens en moyenne



GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE

C'EST QUOI ?

« Accueil des troubles psychiques vers toujours plus d'autonomie. »

Introduits par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les Groupes d'entraide mutuelle (GEM) sont des dispositifs essentiels dans le paysage de la compensation du handicap et de la restriction de la participation à la vie sociale. Le GEM est un outil d'insertion dans la cité, de lutte contre l'isolement et de prévention de l'exclusion sociale de personnes en grande fragilité. Il est organisé sous forme associative et constitué entre personnes ayant des troubles de santé similaires les mettant en situation de vulnérabilité et de fragilité ; il offre un espace pour se soutenir mutuellement dans les difficultés rencontrées, notamment en termes d'insertion sociale, professionnelle et citoyenne. Les GEM sont dédiés aux personnes présentant un handicap résultant de troubles psychiques, d'un traumatisme crânien ou de toute autre lésion cérébrale acquise.

Les principes

Pair-aidance et empowerment
Les GEM reposent sur la philosophie de la « pair-aidance », c'est-à-dire du soutien par les pairs qui rencontrent des difficultés similaires et sont donc à même d'apporter un soutien, une écoute, un partage d'expériences autour des troubles et du parcours de chacun. La pair-aidance part aussi du principe que chaque personne est experte, de par son expérience, de la maladie. À travers ce partage, c'est la sortie de l'isolement qui est recherchée, la reconstruction du lien social et un mieux-être pour les personnes. En regroupant des personnes ayant des difficultés communes, les GEM valorisent le soutien mutuel et facilitent le lien social, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

La gestion par les membres

Les GEM reposent également sur le principe de l'autogestion : leurs membres sont ceux qui les font vivre. Ils décident des activités du GEM dans un esprit de co-construction, mais aussi de son fonctionnement, de son organisation, et ont la charge de sa gestion administrative et financière. Les GEM représentent un outil de l'empowerment des personnes, qui les encourage à être actrices de leur parcours et des choix qui les concernent. Cette notion d'autogestion est importante car elle participe à l'autonomisation de la personne et par là à son insertion sociale et à son mieux-être. Outil associatif, le GEM met en avant les fondements de la vie du groupe, impose un fonctionnement démocratique et, notamment, redistribue au collectif les bénéfices attendus.



Pour aller plus loin

RETROUVEZ-NOUS

SUR NOTRE SITE INTERNET

www.imanis.fr

COMMENT NOUS JOINDRE ?

www.imanis.fr/annuaire

IMANIS

ACTEUR SOLIDAIRE



IMANIS - Siège Social
21 avenue de Verdun - 45200 Montargis
imanis.fr

